

Lire - voir - entendre

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **60 (1987)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«L'ESPRIT NOUVEAU» LE CORBUSIER ET L'INDUSTRIE, 1920-1925

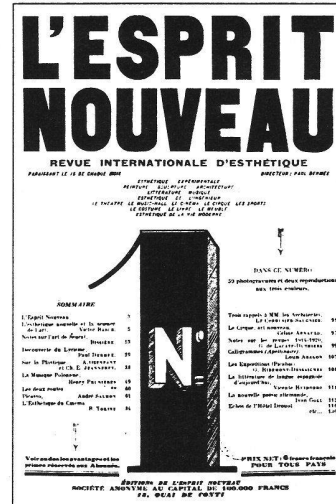
Lire – voir – entendre

Comme éditeur de «L'Esprit Nouveau» Le Corbusier thématisa la dichotomie entre le goût de l'art académique et les œuvres méconnues de la sphère technique des ingénieurs. L'importance de cette esthétique, aussi pour son propre travail comme architecte-peintre, et les rapports entre la culture industrielle et l'art moderne français, sont les points principaux de cette exposition qui est réalisée par S. von Moos.

**Museum für Gestaltung Zürich
Musée des arts appliqués de la ville de Zurich**

27 mars–10 mai 1987

8031 Zurich, Ausstellungstrasse 60
Téléphone 01/42 67 00

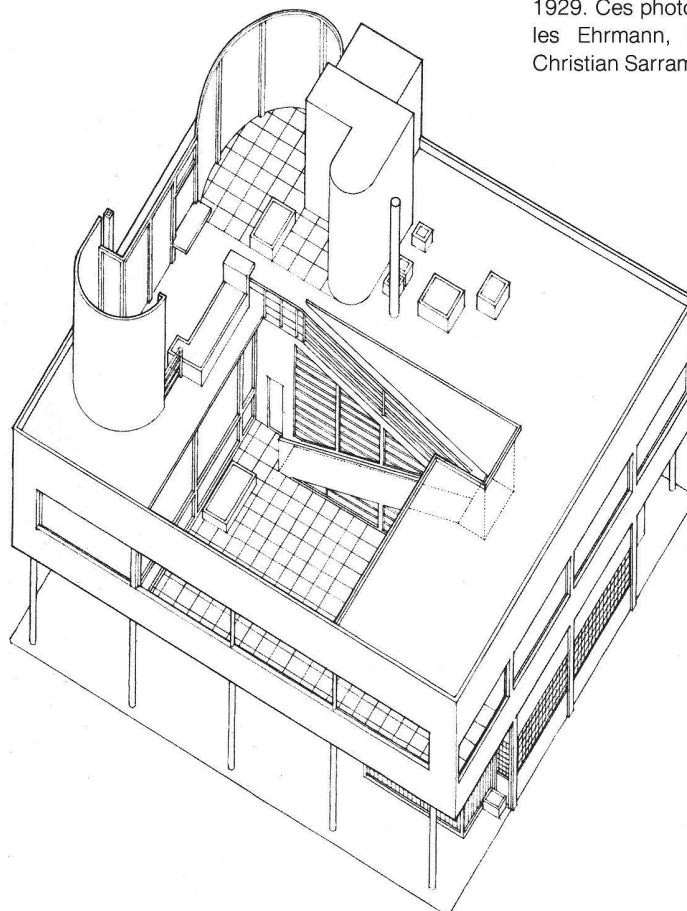


Page couverture du premier numéro de la revue.

Six photographes, une architecture: «La Villa Savoye»

Réalisée par l'ARPA (Action et recherche photographique en Aquitaine) en coproduction avec la Fondation Le Corbusier, les Ministères de la culture, de l'urbanisme et des relations extérieures, et avec le Centre Georges Pompidou (CCI), cette

exposition propose sous formes d'affiches les images de six photographes à qui il a été demandé d'exprimer leur perception de l'architecture, à partir de la lecture d'un même bâtiment, «La Villa Savoye», construite par Le Corbusier à Poissy en 1929. Ces photographes sont Claude Caroly, Gilles Ehrmann, Martine Franck, Yann Morvan, Christian Sarramon et Dahliette Sucheyre.



**Musée des Beaux-Arts
de La Chaux-de-Fonds**

4 avril–17 mai 1987

2300 La Chaux-de-Fonds
Rue des Musées 33
Téléphone 039/23 04 44

(Source: Service culturel
de la Ville de La Chaux-de-Fonds.)

**Aménager le territoire,
l'affaire de tous:**

**La participation
à l'épreuve des faits**

(24 exemples)

Les commandes
peuvent être adressées à:

Institut d'éthique sociale de la FEPS,
bureau romand, Beau-Séjour 28,
1003 Lausanne, tél. (021) 20 56 83

Prix: Fr. 13.50

Depuis 1960 s'est créé un groupe de travail sur l'aménagement du territoire, à l'initiative de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS), groupe qui s'est plus particulièrement concentré autour du 4^e article de la Loi fédérale (LAT = Loi sur l'aménagement du territoire):

1. Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure.
2. Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans.
3. Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés.

Le groupe a récemment exposé son travail sous forme d'une conférence de presse qui a ouvert les questions et réflexions suivantes:

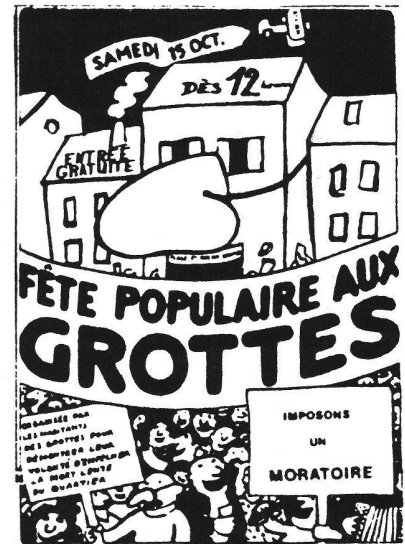
- difficultés de «pratiquer» une loi sans règlement d'application;
- la valeur complémentaire entre l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement;
- comment rendre possible une participation, et laquelle, à l'élaboration et pas seulement à l'enquête publique et qui donc est appelé à participer?;
- comment établir des propositions alternatives sous forme d'études d'impact?;
- comment créer une «culture» dans le domaine pour exercer le questionnement plutôt que la réaction?

Le groupe a précisé sa pensée et ses observations dans une publication qui présente l'intérêt essentiel d'exposer des cas pratiques. Diverses tentatives de participation sont analysées, allant des problèmes régionaux au plan de quartier, en passant par la planification communale globale ou partielle et la réhabilitation en secteur urbain.

Les exemples exposés font apparaître la diversité des solutions de participation à trouver; une institutionnalisation ménagerait-elle la souplesse et la créativité que nécessite la pratique? et n'y a-t-il pas à trouver une ouverture qui revitalise la démocratie directe autrement qu'à travers les diverses délégations parlementaires?

L'accent n'est-il pas surtout à mettre sur un programme de formation, d'élargissement du savoir, de la sensibilité et de l'écoute pour donner un moyen de digérer l'information tant chez les usagers que dans l'administration?

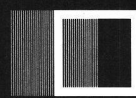
En vue aussi d'être plus capable de lier le problème partiel à celui plus global.



Cela fait apparaître la nécessité d'un organisme intermédiaire, différent dans chaque cas, entre la population et l'Etat, au service des deux, ayant la faculté d'avoir un regard avec une certaine distance, et rappelle que le rôle de l'administration est aussi celui d'une réflexion préalable avant que les problèmes n'apparaissent et qu'elle se doit à une évaluation du futur afin d'établir la communication à temps.

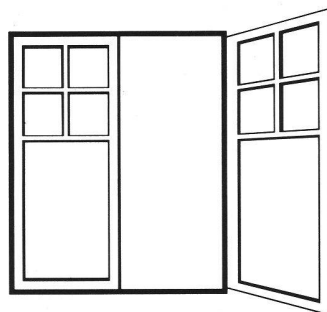
La question de l'aménagement du territoire n'est pas idéologique (religieuse ici, ou politique), ni une question de bonne conscience, mais une affaire de qualité de vie et de relation; de ce fait, certains raccourcis simplificateurs, relevés dans cette étude qui font apparaître les intérêts économiques comme un ennemi et opposent le fonctionnel à l'humain, semblent manquer de nuance et peuvent rebuter certains à la mise en pratique d'une participation.

M. Vianu



mangola
+cie
FONDEE EN 1890

FABRIQUE DE FENETRES ISOLANTES
Isolations phonique et thermique garanties
Spécialiste en rénovation



**UNE FENETRE
OUVERTE SUR
L'ECONOMIE
D'ENERGIE.**

48, route du Bois-des-Frères
1219 Aire/Genève
tél. 022/96 61 11